



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 17 juin 2025

Numéro de la délibération : DEL/BCH/25/06/134

<p><b>Date Convocation</b> 10/06/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 10/06/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>- en exercice</td> <td style="text-align: right;"><b>27</b></td> </tr> <tr> <td>- présents</td> <td style="text-align: right;"><b>19</b></td> </tr> <tr> <td>- procurations</td> <td style="text-align: right;"><b>03</b></td> </tr> <tr> <td>- absents</td> <td style="text-align: right;"><b>05</b></td> </tr> </table>	- en exercice	<b>27</b>	- présents	<b>19</b>	- procurations	<b>03</b>	- absents	<b>05</b>	<p>Le 17 Juin Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 19</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU.</p> <p><b>PROCURATIONS 3</b> : Emmanuel MAILLARD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Line CHARUAU et Patrice BERNARD.</p> <p><b>ABSENTS 5</b> : Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Sophie FERRY, Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	<b>27</b>								
- présents	<b>19</b>								
- procurations	<b>03</b>								
- absents	<b>05</b>								

**SIGNATURE CONVENTION CONSTITUTIVE DE LA COMMUNAUTE PSYCHIATRIQUE DE TERRITOIRE POUR LA VENDEE**

**Rapporteur : Anne-Claude CABILIC**

Une communauté psychiatrique de territoire est constituée et dénommée « Communauté de Santé Mentale de Vendée » associant l'EPSM de Vendée Georges Mazurelle et le Centre Hospitalier Loire Vendée Océan, établissements de service public hospitalier autorisés en psychiatrie, et l'ensemble des établissements et partenaires volontaires, dits membres associés.

La Communauté de Santé Mentale de Vendée est l'instance de **gouvernance du projet territorial de santé mentale de la Vendée**. Elle contribue à l'organisation de l'offre et des parcours de psychiatrie / de santé mentale conformément au projet territorial de santé mentale, en fonction des priorités nationales et du projet régional de santé.

Les membres signataires participent aux différents travaux de la Communauté.

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres signataires, répartis en 4 collèges :

- **Collège 1 : Acteurs du Social et du Médico-Social** (publics et privés)
- **Collège 2 : Acteurs du Sanitaire** (Etablissements et Libéraux)
- **Collège 3 : Citoyens** (Associations représentant les citoyens, usagers, patients et familles engagées dans le parcours des personnes en santé mentale)

- **Collège 4 : Collectivités, EPCI et Institutions** (Collectivités territoriales et Institutions engagées dans le parcours des personnes en santé mentale ou encore représentants des dispositifs territoriaux)

La convention constitutive entrera en vigueur après la signature des membres engagés et suite à l'approbation expresse du Directeur Général de l'ARS.

Elle prendra effet pour une durée de 5 ans à compter de cette date et se renouvellera ensuite de manière expresse par période de 5 ans.

Attendu que la collectivité s'est engagée à travers son contrat PLUS à travailler sur la santé mentale,

Attendu que les problèmes de santé mentale sont prégnants sur l'île et que la population n'a pas accès à certains dispositifs déployés sur le reste du territoire,

Attendu que la signature de cette convention permettra de défendre les intérêts de la population islaïse à l'échelle du département,

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 POUR) :**

- ◆ **APPROUVE** La signature de la convention constitutive de la Communauté de Santé Mentale de Vendée,
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU